

**Procès-verbal de la réunion du C.R.T., secteur des jeunes
de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets tenue le 14 octobre 2009 à 9 h
au centre administratif de Roberval
sous la présidence de François Jeanrie**

1. PRÉSENCES

François Jeanrie, Annie Tremblay, Larry Besson, Pierre Côté, Suzy Boivin, Guy Laflamme, France Lapierre et Mario Simard.

Invitée : Doris Girard.

2. ORDRE DU JOUR

Annie Tremblay propose l'acceptation de l'ordre du jour tel que présenté par le président.

VOTE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est convenu entre les deux parties que les points # 4 et # 13 seront traités en début de rencontre.

4. CLIENTÈLE SCOLAIRE

Doris Girard dépose la documentation concernant la clientèle scolaire 2009-2010 en date du 3 septembre 2009. La version officielle au 30 septembre 2009 sera disponible vers la fin octobre. Pour une première fois, il y a moins de 7000 élèves inscrits à la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets.

13. ANNEXE XVI

Doris Girard mentionne qu'il y a 28 groupes à plus d'une année d'études sur le territoire de la commission scolaire. Elle indique que le montant lié à l'annexe XVI sera connu au début du mois de novembre. Une rencontre sera à prévoir avec la partie syndicale afin d'établir la répartition des sommes.

Doris Girard quitte la rencontre.

3. PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2009

3.1 Adoption

France Lapierre propose l'adoption du procès-verbal du 3 juin 2009.

VOTE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 Suivi du procès-verbal du 3 juin 2009

Au point 4 Retour processus sécurité d'emploi, François Jeanrie mentionne que tous les enseignantes et enseignants ont été rappelés de la mise en disponibilité à l'exception de Carl Sergerie au champ 7. Il informe les membres du comité que Suzanne Gilbert au champ 12 est toujours non rengagée pour une deuxième année consécutive.

Au point 5 Suppléants liste de priorité, Annie Tremblay affirme qu'elle a invité au printemps dernier 150 suppléantes et suppléants à une rencontre d'information concernant la nouvelle politique d'évaluation de la commission scolaire. Elle mentionne que 50 personnes ont assisté à cette rencontre et que la documentation concernant cette politique a été acheminée aux personnes qui étaient absentes.

5. NOUVEAU POSTE AU CHAMP 14

François Jeanrie informe les membres du comité que Suzie Cantin a obtenu un poste au champ 14 à la Polyvalente de Normandin.

6. PANDÉMIE

François Jeanrie aimerait rencontrer les représentants des trois organisations syndicales avant la mi-novembre. Il les contactera sous peu à ce sujet. À ce jour, huit enseignantes se sont prévaluées d'un retrait préventif concernant la grippe A (H1N1) entre le 26 août et le 9 octobre.

7. ACCÈS ÉGALITÉ EMPLOI

François Jeanrie mentionne que d'ici la période des fêtes, on fera compléter à tout le personnel une fiche d'auto-déclaration afin d'avoir l'état des effectifs en lien avec les critères d'égalité à l'emploi à la commission scolaire. Ce même exercice avait été fait il y a 4 à 5 ans.

8. DÉMARRAGE DES COMITÉS

François Jeanrie prévoit bientôt le démarrage des comités suivants : Santé et sécurité au travail et Qualité de vie et reconnaissance au travail. Il mentionne que des rencontres auront lieu sous peu.

9. RETOUR « OCTROI DES CONTRATS À TEMPS PARTIEL »

Les deux parties sont très satisfaites du déroulement de la journée. L'affichage des contrats sur le portail quelques jours avant l'octroi des contrats a été très apprécié de la part des enseignantes et enseignants. France Lapière propose la possibilité de faire une rencontre quelques jours avant l'octroi des contrats à temps partiel avec les enseignantes et enseignants concernés lorsqu'il y aura plusieurs postes E1 offerts dans la même discipline. La partie patronale est en faveur d'analyser la situation quand cela se reproduira.

10. CALENDRIER « 27^e PAIE »

François Jeanrie dépose un document et fera d'autres vérifications à ce sujet. Il mentionne qu'il informera les enseignantes et enseignants longtemps à l'avance lorsque la situation se produira.

11. STAGIAIRE 4^E ANNÉE

Mario Simard mentionne que tous les enseignantes et enseignants doivent être remplacés lors de l'absence d'un maître associé. Il informe la partie patronale qu'il existe seulement une situation pour laquelle la direction de l'école et l'enseignante ou l'enseignant peuvent, d'un commun accord, permettre au stagiaire en 4^e année de baccalauréat à l'UQAC de prendre en charge le groupe ou les groupes d'élèves, c'est-à-dire lorsque l'enseignante ou l'enseignant assiste à la formation pour les enseignantes et enseignants formateurs associés offerte par l'UQAC.

12. TÂCHES 2009-2010

La date limite pour la partie patronale afin de déposer les tâches est le 15 octobre. François Jeanrie mentionne qu'il acheminera à la partie syndicale les tâches dans la semaine du 19 octobre.

14. CALCUL DES HEURES : LISTE DE PRIORITÉ

France Lapière souligne qu'il existe toujours une problématique concernant le calcul des minutes dans la tâche éducative pour accéder à la liste de priorité. Après discussion, les deux parties s'entendent pour faire certaines vérifications et par la suite, les ressources humaines utiliseront le logiciel de la commission scolaire qui, lui, calcule déjà les minutes.

15. CALENDRIER DES RENCONTRES

Les prochaines rencontres auront lieu :

- Le 17 décembre à 13 h 30 au centre administratif de Saint-Félicien;
- Le 3 février à 13 h 30 au centre administratif de Dolbeau-Mistassini;
- Le 1^{er} avril à 13 h 30 au centre administratif de Roberval;
- Le 2 juin à 13 h au centre administratif de Saint-Félicien.

16. VARIA

16.1 Règles de formation des groupes

François Jeanrie dépose la liste des écoles primaires avec les règles de formation des groupes applicables pour l'année scolaire 2009-2010.

16.2 Évaluation des suppléantes et suppléants

France Lapiere demande à la partie patronale des explications concernant des tests s'adressant aux suppléantes et suppléants. Annie Tremblay mentionne qu'en début d'année, elle demande par écrit aux suppléantes et suppléants s'ils désirent être inscrits sur une liste de suppléance dans d'autres champs. Elle affirme que pour les suppléances occasionnelles, rien n'a changé, mais pour offrir une suppléance à long terme, les ressources humaines leur demandent de passer un test afin de vérifier leur capacité à enseigner dans un autre champ. Par la suite, ils peuvent être inscrits sur la liste de suppléance. Annie Tremblay acheminera une lettre aux suppléantes et suppléants les informant davantage à ce sujet.

16.3 Coupure lors d'une absence

La partie syndicale demande des éclaircissements concernant la coupure lors d'une absence. François Jeanrie mentionne que lorsqu'il y a une coupure de traitement, cela représente 0,5 jour en avant-midi et 0,5 jour en après-midi.

17. LEVÉE DE LA RENCONTRE

La séance est levée à 10 h 38.
